



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Professions paramédicales

Question écrite n° 39253

Texte de la question

M Georges Frêche appelle l'attention de Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la santé et de la famille, sur l'inquiétude des infirmiers et des infirmières, provoquée par l'arrêté du 23 décembre 1987, qui définit les nouvelles conditions d'admission dans les écoles préparant au diplôme d'Etat d'infirmier. Considérant que cet arrêté va accélérer le processus de dégradation de la profession d'infirmier, il lui demande que des modifications soient apportées à ce texte, en particulier en ce qui concerne les articles 4 et 9.

Données clés

Auteur : [M. Frêche Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39253

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1622